



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Agence de FISLE SUR LA SORGUE
Centre routier d'APT
Numéro de dossier : 25
N° de l'arrêté 2023-4388

**Arrêté permanent conjoint Réf. AP 2023-0042 DISR
Portant réglementation de la circulation sur la
à l'intersection de la D114 au PR 9+0123 et de Ch des Crottes
Commune de Sivergues**

En et hors agglomération

**La Présidente du Conseil départemental
Le Maire de la commune de Sivergues**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 et L. 3221-4
- VU le Code de la route et notamment l'article R. 415-6
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2818 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers il convient de modifier le régime de priorité

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1

Les usagers circulant sur le "Chemin des Crottes", seront tenus de marquer l'arrêt (STOP) en limite de chaussée de la D114 au PR 9+123, puis de céder le passage aux véhicules l'empruntant, et de ne s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils pourront le faire sans danger.

ARTICLE 2

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 3

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, Madame la Présidente du Conseil départemental et Madame la Maire de la commune de SIVERGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 26 MAI 2023
Pour la Présidente et par délégation

~~Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière~~
Jérôme FONTAINE

Fait à Sivergues, le 25 MAI 2023
Le Maire de Sivergues

Martine CALAS



Annexes:

Carte IGN

Diffusion :

- Madame la Maire de la commune de SIVERGUES
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- M. le Chef de l'Agence de l'ISLE SUR LA SORGUE

